

Candida auris

Aperçu de la prévention et du contrôle des infections dans les établissements de soins de santé Canadiens

Candida auris (*C.auris*) est un organisme fongique résistant aux antimicrobiens qui peut persister dans l'environnement, a un taux de mortalité élevé et est résistant aux désinfectants à base d'ammonium quaternaire.

1

TRANSMISSION

- Transmission de contact nécessitant des précautions de contact dans une chambre individuelle avec toilettes privées ou commode dédiée



ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

2

- Les travailleurs de la santé doivent porter des gants et une blouse à manches longues en tout temps lorsqu'ils sont dans l'aire de soins du patient
- Les visiteurs doivent porter le même EPI que les travailleurs de la santé lorsqu'ils se trouvent dans l'aire de soins des patients



3

DÉSINFECTION

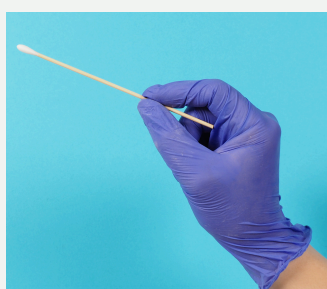
- Santé Canada a approuvé un désinfectant pour les hôpitaux dont l'efficacité contre *C. auris* est attestée
- Des données in-vitro laissent entendre que les désinfectants à base de chlore et de peroxyde d'hydrogène sont également efficaces contre *C. auris*



DÉPISTAGE

4

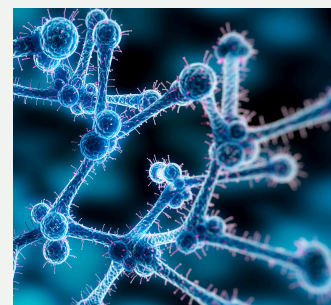
- Un dépistage à l'admission (un simple écouvillon bilatéral de l'aisselle et de l'aîne) doit être effectué pour tout patient(e) admis(e) dans un établissement de soins de santé, si :
 - Il/elle a été admis(e) dans un hôpital ou un établissement de soins de longue durée à l'étranger (y compris aux États-Unis) au cours des 12 derniers mois;
 - Il/elle a été transféré(e) d'un établissement de santé canadien avec une épidémie connue de *C. auris* en cours.



5

GESTION DES ÉCLOSIONS

- Toute transmission nosocomiale de *C. auris* chez les patients doit être considérée comme une écloison.
- La décolonisation des patients positifs à *C. auris* n'est pas recommandée
- Il faut accroître le nettoyage et la désinfection.
- La confirmation en laboratoire de *C. auris* à partir d'un échantillon clinique ou de dépistage est nécessaire pour identifier les cas
- Des enquêtes ponctuelles sur la prévalence devraient être réalisées au moins une fois par semaine et en fonction de l'épidémiologie et du degré de transmission



Référence: Agence de la santé publique du Canada. (2024). *Candida auris*: Prévention et contrôle des infections dans les établissements de soins de santé canadiens.

<https://www.canada.ca/fr/services/sante/publications/maladies-et-affections/candida-auris-prevention-contrôle-infections-etablissements-soins-sante-canadiens.html>

© SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA, REPRÉSENTÉE PAR LE MINISTRE DE LA SANTÉ, 2024
CAT.: HP40-378/2025F-PDF | ISBN: 978-0-660-75112-2 | PUB.: 240732

